

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Le 1^{er} septembre dernier, une réforme majeure a commencé à s'appliquer **à toutes nos entreprises artisanales, quelle que soit leur taille** : la facturation électronique. Concrètement, il faut distinguer l'émission et la réception des factures. Nous avons désormais **l'obligation de recevoir les factures électroniques (e-invoicing)** ; cette réception s'effectue par l'intermédiaire d'une plateforme agréée. Concernant l'émission des factures électroniques, l'obligation pour les micro-entreprises et petites entreprises entrera en vigueur dans un an, le 1^{er} septembre 2027.

Je sais que cette évolution suscite des interrogations légitimes concernant sa mise en œuvre. C'est tout à fait normal. Cela fait plusieurs mois que nous nous sommes organisés pour vous accompagner. Dès le début d'année par exemple, nous avons organisé en interconsulaire un cycle de **réunions d'information** sur les territoires ardéchois, en présence de la Direction départementale des finances publiques de l'Ardèche. Nous restons à vos côtés avec de nombreux outils pour vous aider

à transformer cette évolution en opportunité pour votre activité.

Une **autre évolution importante est également en cours pour nos entreprises**, peut-être moins médiatisée que la facturation électronique : la **refonte de la NAFA** (Nomenclature d'Activités Française de l'Artisanat), qui sera effective au 1^{er} janvier 2027. Il me semble important que vous soyez informés et vigilants sur ce sujet. La NAFA est l'outil de référence pour identifier et classer les activités artisanales en France. Elle sert de base pour l'immatriculation au guichet unique, les études économiques et l'orientation des politiques publiques en faveur de l'artisanat. Cette refonte va entraîner des **changements dans l'attribution des codes d'activité** utilisés pour qualifier les entreprises. En cas d'interrogations de votre part sur ce sujet, je vous invite à vous rapprocher de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche.

Fabienne MUNOZ
Présidente de la CMA Ardèche

Toute l'actualité
de votre CMA



Passez facilement à la **FACTURATION ÉLECTRONIQUE**

avec la solution de gestion et de facturation de la CMA

- ✓ Conforme facturation électronique 2026 (Plateforme Agréée)
- ✓ Factures, devis illimités, comptabilité simplifiée
- ✓ Déclarations URSSAF intégrées (partenaire officiel)
- ✓ Accompagnement par un conseiller CMA

Pour en savoir plus



artisanat.fr/gestion



4,9/5

sur 1,3 K avis Google